

Code du médicament et de la pharmacie : un projet de décret-loi adopté

Compte Test - 2024-09-15 08:04:51 - Vu sur pharmacie.ma

Le Conseil de gouvernement a adopté, jeudi, un projet de décret-loi visant à compléter le Code du médicament et de la pharmacie. Ce texte présenté par Khalid Aït Taleb, ministre de la Santé et de la protection sociale, vise à renforcer le cadre juridique réglementant la production et la distribution des médicaments au Maroc, en réponse aux défis soulevés par la pandémie de la Covid-19.

Mustapha Baïtas, porte-parole du gouvernement et ministre délégué chargé des Relations avec le parlement, a précisé lors d'une conférence de presse que la crise sanitaire mondiale a mis en évidence l'importance cruciale de garantir, de façon durable, la disponibilité des médicaments, en particulier des vaccins. Ces derniers sont désormais considérés comme des éléments essentiels pour la lutte contre les pandémies et pour le renforcement des systèmes de santé.

Le principal objectif de ce projet de décret-loi est d'assurer la souveraineté vaccinale du Maroc en développant une industrie nationale capable de répondre aux besoins du marché local et continental. Il s'agit également de garantir la qualité des vaccins, qu'ils soient produits localement ou importés, tout en veillant à leur conformité avec les normes internationales en vigueur.

Face à l'urgence de mettre en place un cadre juridique efficace et global, le projet prévoit également la création d'un système national de libération officielle des lots de vaccins et de sérums destinés à l'usage humain. Ce dispositif permettra de vérifier, avant leur commercialisation, les états de production et les résultats des tests de contrôle de qualité de chaque lot de vaccins ou sérums. Cette étape de vérification est essentielle pour garantir la sécurité et l'efficacité des médicaments mis sur le marché.

En somme, ce projet de décret-loi s'inscrit dans le cadre d'une stratégie globale visant à renforcer la sécurité sanitaire du pays, à développer une industrie pharmaceutique nationale compétitive, et à garantir la disponibilité de vaccins de qualité, capables de répondre aux défis actuels et futurs en matière de santé publique.